HAITIAN RELIEF ORGANIZATION
www.jphro.org

Appel à Proposition d'une (1) firme ou d'un (e) consultant(e) individuel(le) en Renforcement de Capacité et Protection des droits des femmes

I. Mise en contexte

En Haïti, les femmes jouent un rôle primordial dans la gestion du foyer et sont impliquées dans la plupart des activités clés nécessaires à la croissance économique de la famille. Cependant, elles sont souvent confrontées à des désavantages sociaux, politiques et économiques par rapport à leurs homologues masculins, en raison de l'inégalité entre les sexes qui est ancrée dans la société.

Malgré la sous-estimation de leur contribution économique, les femmes assurent la résilience de l'économie haïtienne à différents niveaux et jouent un rôle économique important en tant que productrices, commerçantes et parfois en tant qu'intermédiaires entre les producteurs locaux et les consommateurs, la plupart des femmes étant des "Madan Sara", c'est-à-dire des femmes travaillant dans le système de distribution du marché informel. Les femmes restent très vulnérables à l'extrême pauvreté en raison de leur manque d'éducation et surtout d'éducation financière, ce qui les empêche de devenir autonomes, de faire fructifier leur épargne, de gérer des prêts qui leur permettraient de faire croitre leurs activités économiques génératrices de revenus, garantir leur bien-être et leur sécurité sociale. Sans des activités économiques viables, les femmes sont confrontées à des risques exacerbés de violence liée au sexe, car elles sont souvent incapables d'augmenter leurs actifs, ce qui les empêche de se soustraire aux relations violentes avec leurs partenaires et d'autres membres de la famille susceptibles d'exercer des violences. Avec des réseaux sociaux plus solides, les femmes sont moins isolées et donc moins exposées aux risques de violence liée au sexe.

Selon des études distinctes menées par la Banque mondiale et ONU-Femmes dans la région du Sud, les femmes sont régulièrement victimes d'inégalités entre les sexes et de violences sexistes, ce qui aggrave leur manque d'accès aux opportunités économiques. La sensibilisation aux droits des femmes et aux services de protection est limitée et le fait de parler de la violence liée au sexe est déjà stigmatisant, tout comme les survivantes victimes de Violence Basée sur le Genre (VBG).

A travers un projet intitulé : « **Autonomisation économique des femmes et réduction des risques de violence liée au sexe dans le sud d'Haïti** », CORE cherche à renforcer ou à créer des groupes de femmes dans cinq municipalités de la région sud du pays, ce qui renforcera les réseaux sociaux des femmes, l'accès à l'épargne et au capital pour leurs activités économiques, et servira de structure pour la sensibilisation à la protection des droits des femmes et en lien avec les services de protection existant dans la chaine. Pour

ce projet, CORE se propose d'engager deux consultants (es) spécialisés (es) qui travailleront en collaboration pour s'assurer que les activités d'autonomisation économique et de protection des droits des femmes soient intégrées afin de maximiser le soutien aux bénéficiaires par le biais de la structure des groupes VSLA / protection des droits des femmes. L'initiative pilote soutiendra 75 femmes grâce à la création de 5 groupes VSLA (d'environ 15 membres chacun) qui seront autonomes à la fin du projet. Les femmes sélectionnées pour faire partie des groupes VSLA bénéficieront de séances de sensibilisation sur la notion de genre et particulièrement sur les droits des femmes et les services de protection, d'une meilleure connaissance de la gestion de l'épargne et des prêts ainsi que d'autres sujets connexes tels que l'élaboration d'un plan d'affaires et d'autres sujets connexes et utiles dans leur vie quotidienne.

II. Zone géographique d'exécution du projet

Cavaillon, Cayes, St-Louis du Sud, Port-Salut, Camp-Perrin / Marceline.

III. Durée de la consultation

La durée de la consultation est de 3 mois.

IV. Le mandat du consultant / de la consultante en renforcement de capacité et protection des droits des femmes

Se basant sur notre théorie de changement énoncé dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, si les femmes ont accès aux structures VSLA, à la formation et à l'investissement en capital et si les femmes, incluant leurs foyers et leurs communautés sont mieux informés sur les notions relatives aux droits des femmes et sur les services de lutte contre la violence liée au sexe, alors les réseaux sociaux et les entreprises des femmes seront renforcés et ainsi leur exposition à la violence liée au sexe sera atténuée.

Etant donné que le modèle VSLA est basé sur un ensemble de règles et de principes qui garantissent la bonne gestion et la durabilité du programme. La méthodologie VSLA favorise une gouvernance responsable, des procédures standards, une comptabilité simple que chacun peut comprendre dans laquelle le groupe peut avoir confiance, et vu que le système facilite l'accès à de petits prêts pour développer les activités économiques de ses membres, ainsi que l'accès à des fonds d'urgence en cas de besoins urgents parmi ses membres. Alors, un encadrement en matière de lutte contre la violence basée sur genre (VBG) ne sera que la bienvenue pour renforcer l'autonomie sociale et financière des femmes et favoriser aussi une revalorisation du rôle des femmes dans les foyers.

Dans le cadre de cette consultation, le mandat du/de la Consultant(e) **en renforcement de capacité et protection des droits des femmes** sera de :

1. **Mener des enquêtes de terrain** dans les cinq communes cibles du projet, en tenant compte du travail déjà fait par la Consultante VSLA, pour identifier les groupes de femmes existant, les associations de protection des droits des femmes et aider au besoin à sélectionner les bénéficiaires du projet. **Cartographier (mapping)** les acteurs de la chaine de protection et les prestataires de services relatifs au GBV, y compris les groupes de défense des droits des femmes existants, et identifier les risques de manière à anticiper les possibilités de violence basée sur le genre de manière à prévenir et à atténuer ces violences, et ensuite d'identifier les lacunes et les défis en matière de services de protection des droits des femmes disponibles.
2. **Travailler en collaboration avec le / la Consultant (e) VSLA pour renforcer les capacités des groupes de femmes existants ou aider à créer de nouvelles structures** par commune. A noter que ces groupes sélectionnés dans le cadre de l'initiative VSLA sont les mêmes qui seront retenus pour bénéficier les formations de lutte contre la VBG. Et de s'assurer que le projet soit exécuté selon une approche intégrée qui associe le renforcement de la capacité économique des femmes via le modèle VSLA à la protection des droits des femmes.
3. **Organiser des sessions de rencontres d'information avec les leaders communautaires** (hommes et femmes) pour les sensibiliser et les renseigner sur l'existence du projet dans la communauté afin de favoriser l'engagement communautaire au regard du projet qui sera implémenté dans les cinq communes. Il/elle devra fournir des formations appropriées en ce qui concerne, l'équité de genre, la sensibilisation aux droits des femmes, l'atténuation de la VBG et l'orientation des survivants vers des services de protection dans la région du sud.
4. **Elaborer et mettre en œuvre des plans d'action et de renforcement de capacités des groupes de femmes bénéficiaires** de manière à mieux prévenir et atténuer la violence liée au sexe et à mieux y répondre. Ce plan devra aider aussi à informer les communautés, y compris les femmes, les hommes, les filles et les garçons, de leurs droits, de l'égalité des sexes, de la prévention, de l'atténuation et de la réponse à la VBG.
5. **Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication** pour faire connaître les services de protection des droits des femmes existant dans les communes cibles et les moyens d'y accéder, y compris, mais sans s'y limiter, les lignes téléphoniques d'urgence du ministère de la condition et des droits de la femme (MCFDF) pour les femmes en danger et les survivantes de la VBG.
6. **Coordonner les réquisitions pour l'achat, la distribution et le suivi des kits de dignité** pour les femmes dans les communautés cibles. De plus, de définir aussi les stratégies et les critères d'accès aux kits de dignité qui seront distribués dans le cadre de ce projet.
7. **Assister CORE dans le renforcement de la capacité** de **l'Officier de terrain VSLA et de protection des droits des femmes** qui est recruté pour assister les groupes VSLA

pendant le cycle d'épargne et de crédit. En même temps pour qu'il / elle continue à appuyer techniquement les bénéficiaires en absence des consultants.

8. **Evaluer progressivement la valeur ajoutée des formations reçues sur la connaissance, l'attitude et la pratiques des femmes bénéficiaires** et d'en produire un **rapport de synthèse** sur leur progrès.

V. Les livrables attendus de la consultation

1) Rapport de la cartographie des acteurs de la chaine de protection et des prestataires de services de lutte contre la VBG, y compris les groupes de défense des droits des femmes existants des groupes. Cette cartographie devra devra prendre en compte le travail réalisé ou programmé par le / la Consultant(e) VSLA afin de participer à l'identification des groupes existants et des acteurs locaux et/ou international supportant les groupes existants ;
2) Rapport de diagnostic sur la situation actuelle des groupes de femmes ciblés pour les activités VSLA en rapport à l'accès aux informations sur la protection de leurs droits en matière de VBG, leur connaissance sur la notion de Violence Basée sur le Genre(VBG), les principaux défis, les faits rapportés, la situation des organisations travaillant au niveau de la chaine de protection des droits des femmes, les principales organisations locales et internationales qui viennent en appui aux organisations de la chaine de protection ;
3) Plan d'action pour redresser les défis identifiés dans le diagnostic ;
4) Plan de communication/ sensibilisation de la communauté incluant leaders communautaires, les ménages, les groupes de femmes bénéficiaires du projet et autres ;
5) Rapport de formation des bénéficiaires assorti des modules, des manuels et des listes de thématiques couvertes avec les femmes membres des groupes VSLA ;
6) Rapport sur la distribution des kits dignitaires assorti de critères de choix des personnes éligibles pour bénéficier les kits dignitaires dans le cadre de ce projet.

VI. Calendrier de la consultation

Les livrables	Mois 1	Mois 2	Mois 3	Mois 4
Livrable 1 : Rapport sur la cartographie / mapping	x			
Livrable 2 : Rapport de diagnostic sur la situation actuelle des groupes de femmes ciblés pour les activités VSLA en matière d'information sur la protection de leurs droits en matière de VBG et notamment sur la situation des acteurs de la chaine de protection dans les zones cibles du projet.		x		
Livrable 3 : Plan d'action pour redresser les défis identifiés dans le diagnostic		x		
Livrable 4 : Plan de communication/ sensibilisation de la communauté		x		
Livrable 5 : Un rapport de formation des bénéficiaires assorti des modules, des manuels et des listes de thématiques couvertes avec les femmes membres des groupes VSLA			x	
Livrable 6 : Un rapport sur la distribution des kits dignitaires et sur les activités de communication et de sensibilisation communautaire en matière de VBG				x

VII. Modalités de paiement des honoraires du/de la consultant(e)

Le paiement des honoraires sera fait par versement sur la base des livrables reçus.

- Le premier versement sera de 15% du montant total des honoraires du consultant, il sera versé 3 jours après la signature du contrat sous forme d'avance de démarrage ;
- Le deuxième versement sera de 20% du montant total des honoraires, il sera versé 5 jours après le livrable 1 ;
- Le troisième versement sera de 35% du montant total des honoraires, il se fera après la réception des livrables 2, 3 et 4 ;
- Le dernier versement sera de 30%, du montant total des honoraires à verser à la fin de la consultation après la soumission des livrables 5 et 6.

A noter que ces versements ne concernent que les honoraires liés à la consultation et certains coûts personnels du / de la consultant(e) tels que les frais de billet d'avion, de per diem, l'hébergement, mais par contre les dépenses opérationnelles liées aux enquêtes de terrain, la sensibilisation communautaire et à la formation des bénéficiaires seront adressés séparément dans le budget du projet.

VIII. Qualification et compétences requises

- Le/la consultant(e) doit avoir au moins une licence dans les domaines ci-après mentionnés, mais un niveau de maitrise est préférable dans l'un des champs de Gestion des entreprises, Gestion de projet, sciences humaines, spécialisation dans le domaine de lutte contre les VBG ou toutes autres sciences sociales connexes ;
- Au moins six (6) ans d'expérience dans le domaine de gestion de programme dont au moins deux (2) ans dans le domaine de consultation et/ou de formation ;
- Une connaissance avérée et démontrée des notions de prévention et de lutte contre les violences basées sur le genre (VBG) ;
- Expériences dans le domaine de renforcement de capacité de groupes de femmes et des expériences pratiques de l'approche genre ;
- Bonne connaissance du milieu rural Haïtien et capacité à travailler dans des conditions difficiles adaptées aux conditions de vie dans les milieux ruraux ;
- Excellente de capacité de synthèse et d'analyses axée sur des résultats ;
- Excellente connaissance des acteurs locaux et internationaux de la chaine de protection.

IX. Exigences du candidat

Les intéressé(e)s doivent soumettre les documents et renseignements suivants pour prouver leurs qualifications :

- CV, diplômes et certificats du/de la Consultant(e) et éventuellement des membres de l'équipe si nécessaire en fonction l'approche adoptée pour mener la consultation.
- Offre financière et technique incluant la compréhension du mandant, l'approche méthodologique et le calendrier de mise en œuvre de la consultation.
    - Preuves de service de consultations similaires dans le domaine de prévention et de lutte contre la violence basée sur le genre.
    - Une patente professionnelle à jour autorisation de fonctionnement en tant consultant(e).

Comment appliquer :

Les intéressé(e)s sont prié(e)s de soumettre leur proposition par courriel au plus tard le **28 juin 2023 à 4 :00pm** à l'adresse suivante: **hrstaffing@jphro.org.**

NB : Toute information/question liée à cet appel à proposition devra être acheminée par courriel avant le 26 juin 2023 à midi.

Nous recommandons vivement les candidatures féminines.
Seuls les dossiers sélectionnés seront contactés pour les suites nécessaires.